



DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur _____ autorise l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et (ou) vidéos, dans lesquelles j'apparais. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.

Le

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



INFORMATIONS PRATIQUES

Le stage se déroule pour les adultes sur 2 journées et 1/2 (2 fois 6 heures et 1 fois 3 heures).

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. L'établissement se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Les frais de matériel : le matériel photo et vidéo sera mis à disposition gratuitement. Les éventuels coûts de production (tirage photo, plâtre, terre...) seront à la charge du participant au prix coûtant pour l'école si l'élève souhaite garder sa production.

- **S'inscrire**

Fiche d'inscription à télécharger sur le site ou à retirer au secrétariat de l'école du mardi au jeudi de 9 h à 12 h ou de 14 h à 17 h ou le lundi et le vendredi de 9 h à 12 h. Attention le secrétariat est fermé les lundis et vendredis après-midis.

Pour toute information complémentaire, contacter Carole FIANI (carole.fiani@talm.fr) ou Vincent GOUJON (vincent.goujon@talm.fr) ou 02 72 79 86 90.

Les dossiers d'inscription dûment complétés peuvent être déposés ou envoyés par voie postale au secrétariat de l'école : 72, rue Bressigny - Angers.

- **Tarifs**

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants résidant à Angers (sur présentation de la carte étudiante + justificatif de domicile), aux allocataires de l'AAH (Allocation adulte handicapé), du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).

- **Régler**

Par chèque libellé à l'ordre de la **régie de recettes ESAD – site d'Angers**

En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

- **Les modalités de règlement**

La totalité des droits d'inscription est à régler lors de l'inscription.

- **Les conditions de remboursement**

Aucun remboursement ne sera opéré.

En cas d'abandon pour cas de force majeure, un courrier devra être adressé à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers accompagné des justificatifs. Un remboursement partiel sera alors examiné sachant que dans tous les cas, l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers retiendra 10 % pour frais de dossier.